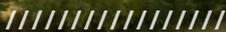


BOCAGE DE NOTRE- DAME- DES- LANDES

UN PATRIMOINE COMMUN
À PRÉSERVER



PROJET AGRICOLE
ET ENVIRONNEMENTAL
2019-2022



UN ENGAGEMENT DU DÉPARTEMENT

Loire
Atlantique



ÉDITOS



Chacun a en mémoire le 17 janvier 2018, ce jour où le Premier Ministre annonçait l'abandon du projet aéroportuaire de Notre-Dame-des-Landes. En sollicitant la rétrocession des terres, le Département s'est placé en situation de responsabilité vis-à-vis de ce

territoire et de toute la Loire-Atlantique. L'objectif est double : garantir la vocation agricole de ce site et préserver son caractère naturel remarquable, en particulier son maillage bocager. Acteur de l'aménagement foncier et de la gestion des espaces naturels sensibles, le Département va protéger ces terres sur le long terme en agissant à l'échelle adéquate. Les premiers jalons ont été posés avec la conclusion de baux à clauses environnementales. En parallèle, le Département a souhaité être à l'écoute et construire collectivement un projet d'intérêt général au service de tous. Je tiens vivement à remercier l'ensemble des acteurs locaux (élus, agriculteurs, associations...) pour leur forte mobilisation durant la démarche de concertation. Aujourd'hui, le projet agricole et environnemental de Notre-Dame-des-Landes, intégré au PEAN des Trois Vallées étendu, relève les défis de notre temps. Je ne doute pas de l'implication continue de tous durant sa mise en œuvre. Sans nier l'histoire et la singularité de ce territoire, chacun doit aussi pouvoir retrouver la sérénité, quels que soient son mode de vie ou ses idées.

Philippe Grosvalet
Président du Département
de Loire-Atlantique



Dès l'annonce de l'arrêt du projet d'aéroport à Notre-Dame-des-Landes, le Premier ministre a pris deux engagements essentiels pour le devenir du site : assurer le retour de l'État de droit et réaffirmer sa vocation agricole.

La priorité a été de rétablir la circulation sur l'ensemble des voies traversant l'ex- ZAD et d'expulser celles et ceux qui s'opposaient au retour à l'État de droit. Sur cette base, un travail important a ensuite été conduit par les services de l'État sur l'affectation des terres agricoles. Il s'agissait d'apaiser les tensions exacerbées par de nombreuses années de projet aéroportuaire et de permettre à chacun de trouver sa place sur ce territoire. Ce travail s'achève aujourd'hui avec la signature progressive de baux par l'État et le conseil départemental sur plus de 1000 ha, permettant de conforter les exploitants historiques et d'installer une quinzaine de nouveaux projets agricoles dans le respect de la réglementation. Cette démarche a permis d'instaurer les conditions d'un dialogue constructif entre tous les acteurs concernés, et je m'en félicite. Je remercie l'ensemble des partenaires qui se sont mobilisés aux côtés de l'État. Le projet agricole et environnemental porté par le conseil départemental, avec le soutien de l'État, est le fruit de cette capacité à penser collectivement l'avenir du territoire.

Claude d'Harcourt
Préfet de la Région Pays de la Loire,
Préfet de la Loire-Atlantique

INTRODUCTION



Durant 50 ans, le territoire a vécu différents cycles au rythme du projet d'aéroport du Grand Ouest. Bon nombre d'habitants de Loire-Atlantique, et bien au-delà, ont pu au gré des débats et des événements se forger une opinion parfois clivante sur ce projet.

Le 17 janvier 2018, le Gouvernement a annoncé l'abandon du projet d'aéroport. Pour les défenseurs du projet et ses opposants, cela a marqué ainsi la fin d'un long combat.

Pour les différents acteurs locaux, c'est un nouveau cycle qui s'ouvre pour ce territoire. Au regard de l'histoire, cela impose le respect mutuel et engage chacun à agir en responsabilité. Même si elle peut sembler compliquée, la projection collective vers l'avenir est pourtant une nécessité.

D'hier à aujourd'hui

Le passé lointain de ce territoire résonne avec son histoire récente.

Un atlas de la « Loire-Inférieure » réalisé en 1856 permet de dresser un portrait du territoire et plus particulièrement de la commune de Notre-Dame-des-Landes : des cultures séparant un habitat dispersé, un paysage de bocage

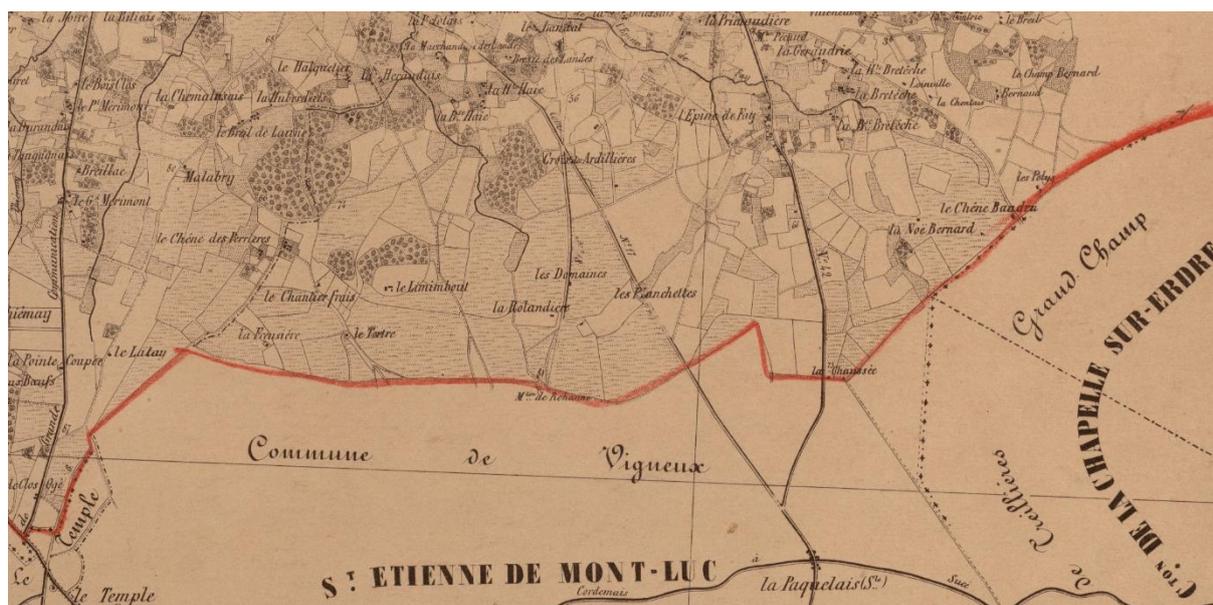
caractéristique de l'ouest de la France et de vastes espaces de landes bordés de pâtures.

Ces terres de landes, non cultivées et non closes, pouvaient être propriété communale, les autorités municipales pouvant en disposer comme n'importe quel propriétaire. Elles étaient le lieu de pratiques collectives ancestrales dites de « vives pâtures » : pâture des animaux, récolte de ce qui y pousse naturellement, ramassage de bois...

Au regard des usages d'aujourd'hui, ces pratiques coutumières retrouvent une certaine actualité.

Le diagnostic agronomique et environnemental demandé par l'État en 2018, a constitué une étape majeure pour la connaissance actualisée et partagée du territoire.

Ses spécificités sont liées à son histoire récente, notamment au caractère précaire des installations agricoles ayant eu pour conséquence une intervention humaine plus limitée que dans les territoires voisins. Tout en étant habité, ce territoire fait cohabiter des activités agricoles diverses, majoritairement de la polyculture-élevage, une biodiversité riche et un paysage exceptionnel.



Atlas de Pinson et Tollenare – 1888 (extrait du plan cadastral du canton de Blain)



Vue aérienne du bourg de Notre-Dame-des-Landes – 1955-1960, fonds Lapie, droit de reproduction Archives nationales

Une maîtrise publique des terres pour un projet commun

Dans l'objectif de développer une agriculture durable et de préserver le patrimoine écologique, le Département a souhaité redevenir propriétaire de l'ensemble des parcelles et bâtiments acquis initialement pour le projet d'aéroport.

Conscient des enjeux et des nombreux atouts notamment agroécologiques de ce territoire mais aussi de l'attente forte des acteurs locaux, il a proposé d'élaborer un projet agricole et environnemental en lien étroit avec l'État.

En cohérence avec la volonté de garantir la vocation agricole et naturelle, la quasi-totalité de l'ex-emprise est intégrée au périmètre de protection des espaces agricoles et naturels (PEAN) des vallées de l'Erdre, du Gesvres et du Cens. Le projet agricole et environnemental est adossé au programme d'actions du PEAN.

L'État et le Département se sont engagés à consacrer 1,3 million d'euros chacun à ce projet.

Des situations stabilisées et un environnement protégé

Un des principaux enjeux a été de stabiliser la situation foncière des agriculteurs situés sur l'ex-emprise du projet d'aéroport. Des baux ruraux ont rapidement été proposés, tous

prévoyant une protection particulière pour les haies et les mares. La quasi-totalité des terres font l'objet d'une protection dans le cadre de clauses environnementales graduées. Les trois niveaux d'engagement vont d'une agriculture raisonnée, à une agriculture répondant aux principes généraux de l'agriculture biologique puis à une protection accrue des prairies oligotrophes*.

Tous les niveaux limitent voire interdisent l'utilisation de produits phytosanitaires, protègent les prairies permanentes et comportent des obligations renforcées pour la gestion des haies, talus et mares.

Une démarche concertée

La volonté a été de construire ce projet en y associant la profession agricole et les acteurs locaux afin de mettre en place des actions partagées et adaptées aux besoins du territoire.

En 2019, les grandes étapes de la démarche ont été les suivantes :

- Restitution du diagnostic agronomique et environnemental et préconisations : mars
- Lancement de la démarche de concertation : 4 juin
- Deux ateliers thématiques : 14 juin et 3 juillet
- Restitution des ateliers thématiques : 10 septembre
- Présentation des orientations du projet : 30 septembre

Cette démarche de concertation a réuni plus de 60 participants à chaque atelier avec plus de 1 000 contributions. Au-delà des chiffres, cette démarche a permis des premiers échanges et une confrontation constructive des points de vue. Elle a aussi été utile pour mieux comprendre les ressentis et les volontés des différentes parties prenantes.

Certains agriculteurs ont fait valoir les efforts déjà accomplis ainsi que leur connaissance du territoire et de l'économie agricole. Ils souhaitent qu'une agriculture plurielle soit reconnue et s'inscrive dans les démarches d'adaptation des pratiques. Conscients des sujets qui traversent l'agriculture aujourd'hui, ils sont intéressés par toutes les actions qui renforceraient et faciliteraient leur activité. Ils souhaitent poursuivre leur activité en toute quiétude et rappelant la nécessité d'une égalité de traitement entre les habitants du territoire concernant les réglementations applicables.

Pour d'autres, c'est un droit à la singularité tant dans les pratiques agricoles que dans le mode de vie qui est demandé. Ainsi, c'est en souhaitant vivre dans un territoire environnemental habité qu'ils prennent en compte les dimensions écologique et collective à tous les niveaux. Ils ont une volonté forte de tester et d'innover, et considèrent les terres où ils habitent comme un commun.

Des points partagés sont aussi ressortis : les enjeux de transition écologique et l'attente forte de la société notamment vis-à-vis du monde agricole, une volonté d'ouverture et de sensibilisation, l'attachement fort au territoire ainsi que le besoin de transparence et de respect.

Les communes concernées ont fait valoir leur souhait de « retour à la normale » ainsi que les besoins importants de remise en état du territoire. Elles ont aussi demandé que ce projet ne soit pas uniquement en faveur de l'ex-emprise, mais aussi intégré à la dynamique d'ensemble.

Il ne s'agit pas de nier le passé et les situations parfois difficiles qui ont été vécues. Toutefois, il est primordial de conserver la dynamique d'échange. Sur le territoire, les collectivités locales sont dynamiques et sont des partenaires incontournables dans la mise en œuvre du projet. De nombreuses politiques publiques sont mises en œuvre notamment au niveau de la Communauté de communes d'Erdre et Gesvres (projet alimentaire territorial, plan climat air énergie territorial, contrat de transition écologique...).

Face aux grands défis climatique et alimentaire : Une réponse locale cohérente avec la transition engagée en Loire-Atlantique

Un des co-présidents du groupe de travail du rapport 2019 du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat indique :
« Les terres déjà exploitées à ce jour pourraient subvenir aux besoins de la planète dans un environnement climatique en pleine évolution [...] mais il convient de prendre des mesures rapides et de grande envergure dans plusieurs domaines ».

La standardisation des productions comporte des risques dont la perte de biodiversité, l'appauvrissement des sols et une moindre souveraineté alimentaire. Face à ces impacts, le modèle agricole se réforme progressivement. Aujourd'hui, la société prend fortement conscience des risques inhérents et les collectivités se mobilisent. En Loire-Atlantique, ce sont plus de 25 000 hectares de terres qui sont protégés dans le cadre des PEAN.

Le projet doit prendre en compte ces données pour répondre aux attentes locales et être en adéquation avec les problématiques générales dont chacun est conscient. Les quatre orientations du projet agricole et environnemental sont le fruit de la démarche de concertation. Ambitieuses, elles ont toutes vocation à s'appuyer sur les initiatives des acteurs territoriaux et méritent que chacun contribue à la réussite du projet.



ÉLÉMENTS CLÉS

4 orientations

1. Agir en responsabilité avec un territoire agricole et naturel, exceptionnel et vulnérable
2. Développer une agriculture et des activités performantes ancrées localement
3. S'engager dans l'accompagnement d'un territoire de transitionS : innovation et expérimentation
4. Se projeter dans un espace en cohérence avec les usages

Chaque orientation est déclinée en plans d'actions détaillant les différentes actions, les enveloppes prévisionnelles ainsi que les maîtres d'ouvrages et partenaires potentiel

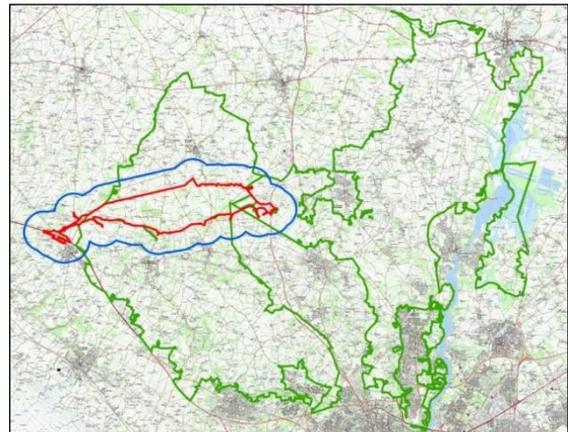
Le calendrier

Il est prévu que le projet agricole et environnemental soit accompagné jusqu'en 2022.

Deux types d'actions peuvent être distinguées :

- Celles pouvant être mises en œuvre dès 2019,
- Celles devant faire l'objet de déclinaisons opérationnelles

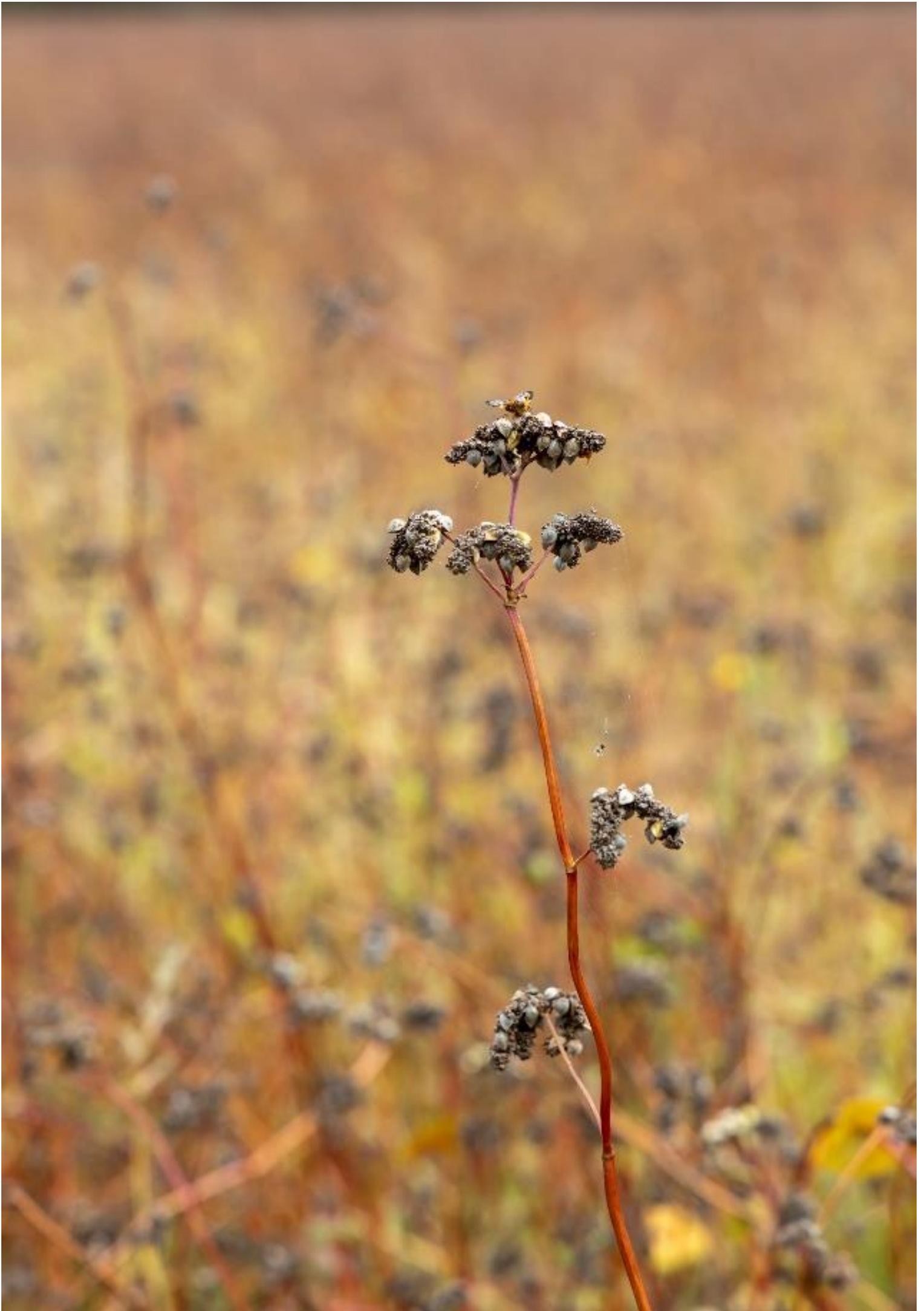
Le périmètre d'intervention



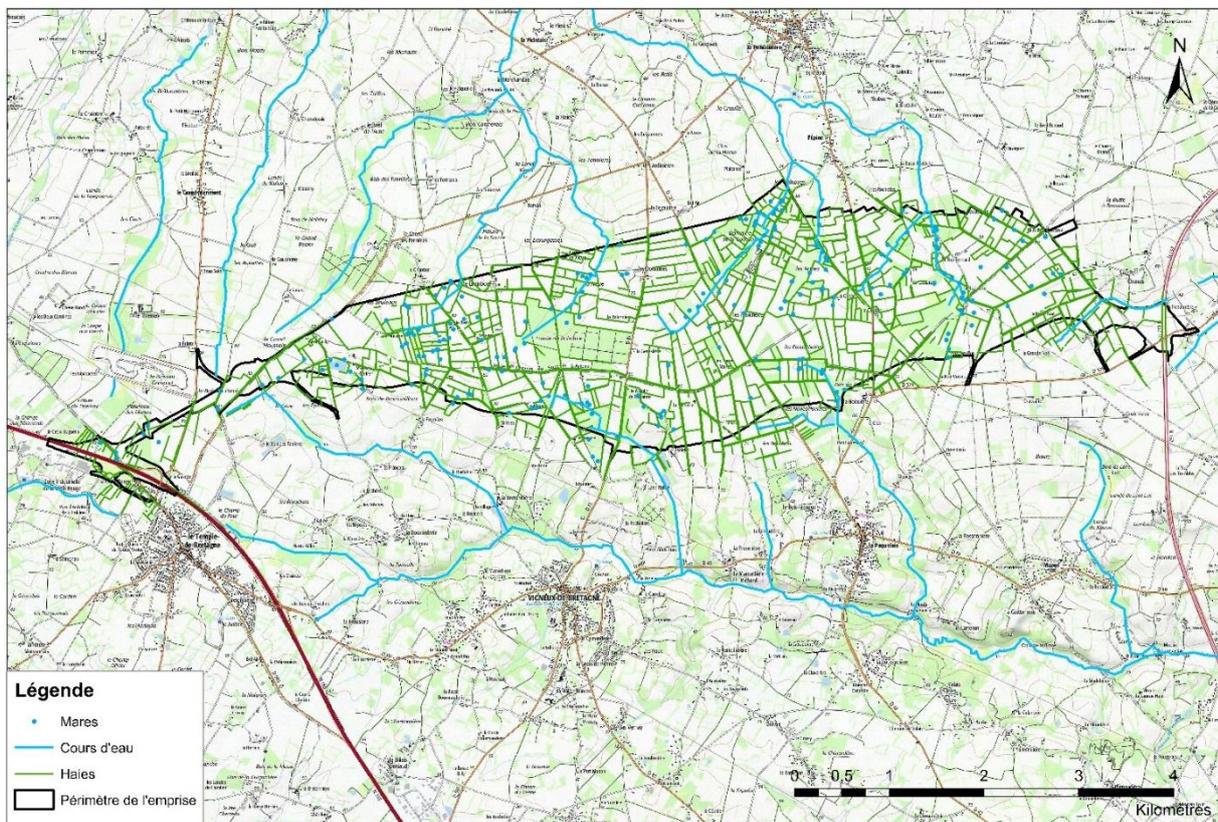
Chaque action s'appliquera sur un périmètre d'intervention adapté.

Il peut s'agir du :

- Périmètre de l'ancienne zone de la déclaration d'utilité publique du projet aéroportuaire (1450 hectares) : **l'ex-emprise**
- Périmètre de l'ex-emprise étendu à 1 kilomètre (issu de l'étude du diagnostic agronomique et environnemental) : **la zone élargie**
- Périmètre d'extension du périmètre de protection des espaces agricoles et naturels des vallées de l'Erdre, du Gesvres et du Cens : **le PEAN**
- Périmètre de la Communauté de communes d'Erdre et Gesvres : **CCEG**



1. AGIR EN RESPONSABILITÉ AVEC UN TERRITOIRE AGRICOLE ET NATUREL, EXCEPTIONNEL ET VULNÉRABLE



Réseau de haies et de mares sur le territoire de l'ex-emprise

L'ex-emprise comporte une diversité importante de milieux naturels par la présence de nombreuses prairies, dont les prairies oligotrophes, d'un bocage dense, de friches, de boisements, d'une forêt et de 98% de zone humide.

De plus, son histoire particulière notamment le caractère précaire des installations agricoles a eu pour conséquence une intervention humaine limitée. Il en résulte une biodiversité très riche et un paysage remarquable

notamment par son réseau de haies et de mares.

Ce territoire démontre la possible cohabitation entre des activités agricoles et une nature exceptionnelle. Toutefois, cet équilibre est fragile et engage la responsabilité de tous. Aussi, l'une des ambitions majeures du projet agricole et environnemental réside dans la préservation de cet environnement naturel rare et authentique.

Préservation du bocage

Les bienfaits de la haie ne sont plus à démontrer. Elle joue de multiples rôles en tant qu'unité de production de biens et de services. Elle protège les cultures des effets néfastes du vent, fait de l'ombre aux animaux, fixe la terre en bord de parcelle évitant l'érosion et assure une régulation hydrique. Elle pourvoit à l'alimentation de la faune mais aussi des animaux d'élevage et des hommes. C'est un espace où la vie foisonne, un concentré de biodiversité. Enfin, elle est une ressource énergétique.

Or, à partir des années 1950, la France a connu une période de déstructuration de son bocage du fait de la mécanisation agricole et des politiques de remembrement. La Loire-Atlantique a perdu plus de 50% de linéaire (plus de 30 000 km) entre les années 1960/1970 et 1970/1980 selon l'Inventaire forestier national. Depuis, le processus a été enrayeré sous l'impulsion des politiques publiques.

Aujourd'hui, la densité moyenne en Loire-Atlantique est de 55 mètres linéaires (ml) de haies par hectare (de 2 à 120 ml par ha selon la commune). Sur l'ex- emprise, la densité allant jusqu'à 159 ml par ha est très élevée et le maillage est quasi-continu avec 198 km de haies bocagères. C'est donc l'un des bocages les plus denses du département et de la région.

Ainsi, deux objectifs doivent être poursuivis : protéger et entretenir.

Les baux ruraux Départementaux intègrent des dispositions spécifiques de protection des haies. Ces obligations sont renforcées dans le cadre de clauses environnementales. Au-delà, une réflexion est à mener sur la mise en place d'un régime juridique de protection. Par ailleurs, seule une gestion globale et planifiée permettra de conserver le caractère remarquable de ce réseau de haies et ses fonctionnalités écologiques.

Caractérisation des friches et gestion différenciée

Les friches représentent environ 5% des 1421 ha de l'ex-emprise.

De la définition même d'une friche à la destination de cette dernière, différents points de vue s'expriment comme l'ont démontré les échanges lors des ateliers thématiques.

Selon l'étude agronomique et environnementale : « *Les friches correspondent à des terres*

cultivées laissées à l'abandon ou bien à des prairies permanentes en cours de colonisation par des ligneux ».

Du fait de la tension foncière agricole mais aussi de la fonctionnalité écologique que peut représenter une friche, **il est primordial de trouver un équilibre entre le retour à la vocation agricole de parcelles enrichies et la conservation de certaines d'entre elles.** Le préalable est de définir l'intérêt écologique et/ou agronomique de chaque friche, de prendre en compte l'état d'avancement de l'enrichissement puis de décider de la destination. Le maintien d'une friche nécessitera une gestion adaptée ainsi qu'un suivi de son évolution.



Gestion adaptée de la Forêt de Rohanne

L'ensemble de la surface de la forêt de Rohanne fut planté par le propriétaire entre 1938 et 1958 avec l'introduction de diverses essences. À la suite d'une coupe qui s'avéra peu rentable, le propriétaire décida de laisser vieillir le peuplement. Après avoir acquis cette forêt en 1976, le Département l'a cédée en 2012 à l'État dans le cadre du projet d'aéroport. Elle a fait l'objet d'une gestion courante par l'ONF sur la période 1985-2008. À partir de 2008, le régime forestier ne s'appliquait plus.

Depuis plus de 60 ans, la forêt de Rohanne a connu très peu de coupes et a vu son peuplement évoluer naturellement conservant ainsi la diversité des essences.

Le Département étant redevenu propriétaire et la vocation forestière étant garantie, le régime forestier s'applique de nouveau.

La volonté est d'associer les habitants intéressés et de s'appuyer sur l'expertise d'usage qui a été développée par les associations locales. La forêt de Rohanne est un élément

emblématique de ce territoire. Ainsi, le Département et l'ONF garantiront les conditions de la mise en place d'un aménagement et d'une gestion concertés.

Une gestion multifonctionnelle et sylvicole douce est adaptée à la particularité de cette forêt.



Préservation de la biodiversité et de la qualité de l'eau

Ce territoire, situé en tête de deux bassins versants, est « zone humide » à 98%, contient une densité de mares exceptionnelle avec 210 mares (soit une densité moyenne de 0,14 mare par ha), des zones de source et des cours d'eau.

Ce territoire concentre une diversité d'espaces non cultivés. Ces derniers jouent un rôle majeur pour la conservation de la biodiversité régionale notamment les mammifères (terrestres et semi-aquatiques) et contribuent gratuitement à l'équilibre des espaces cultivés.

Comme au niveau mondial, l'eau est un enjeu majeur en Loire-Atlantique tant en termes de ressource que de qualité. Seulement 2% des cours d'eau du département sont dans un bon état écologique et 11% dans la région. Les causes de la mauvaise qualité de l'eau sont diverses et les périodes de sécheresse appellent à une vigilance accrue. Sur ce territoire, les campagnes de prélèvements ont démontré une qualité d'eau allant de « bonne » à « moyenne ». Plus particulièrement, l'état

biologique est de qualité moyenne avec une contamination importante d'origine organique et minérale.

Afin de renforcer les trames vertes et bleues, d'améliorer la qualité de l'eau et de préserver les habitats naturels, il faut agir à plusieurs niveaux.

Du fait de l'absence d'entretien lié à l'histoire de ce territoire, un programme important de remise en état des mares, cours d'eau et petits ouvrages hydrauliques doit être mené. Cela concerne notamment le réseau exceptionnel de mares et les nombreux atouts de ces dernières (biodiversité, abreuvement, paysager, chasse...).

Il est aussi primordial, tant pour la qualité de l'eau que pour la conservation des espaces naturels fragiles notamment en zone humide, que les pratiques agricoles soient adaptées afin de limiter leurs impacts.

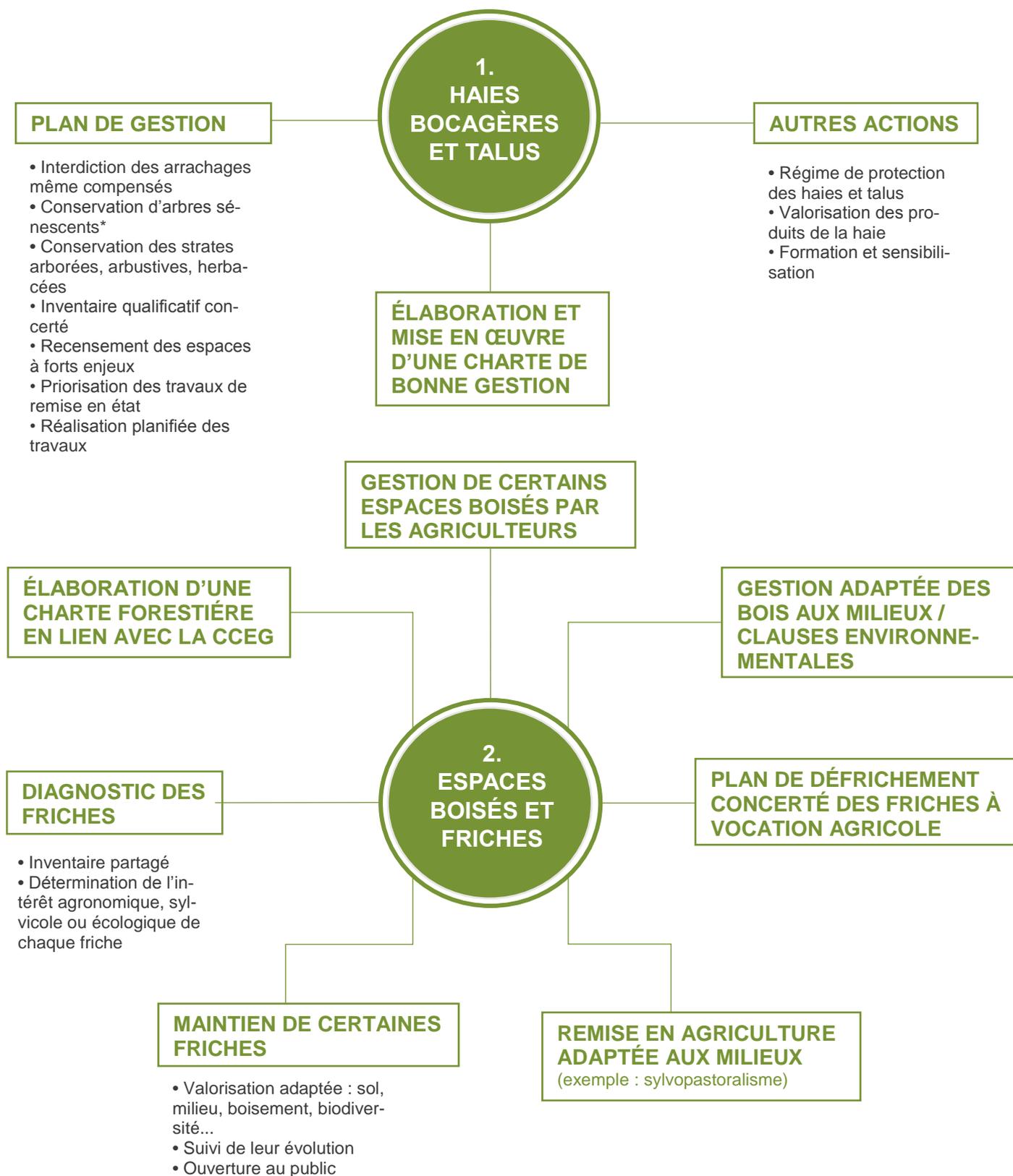
La problématique des espèces invasives concernant la faune et la flore a aussi été soulevée et fera l'objet de réponses adaptées et globales.

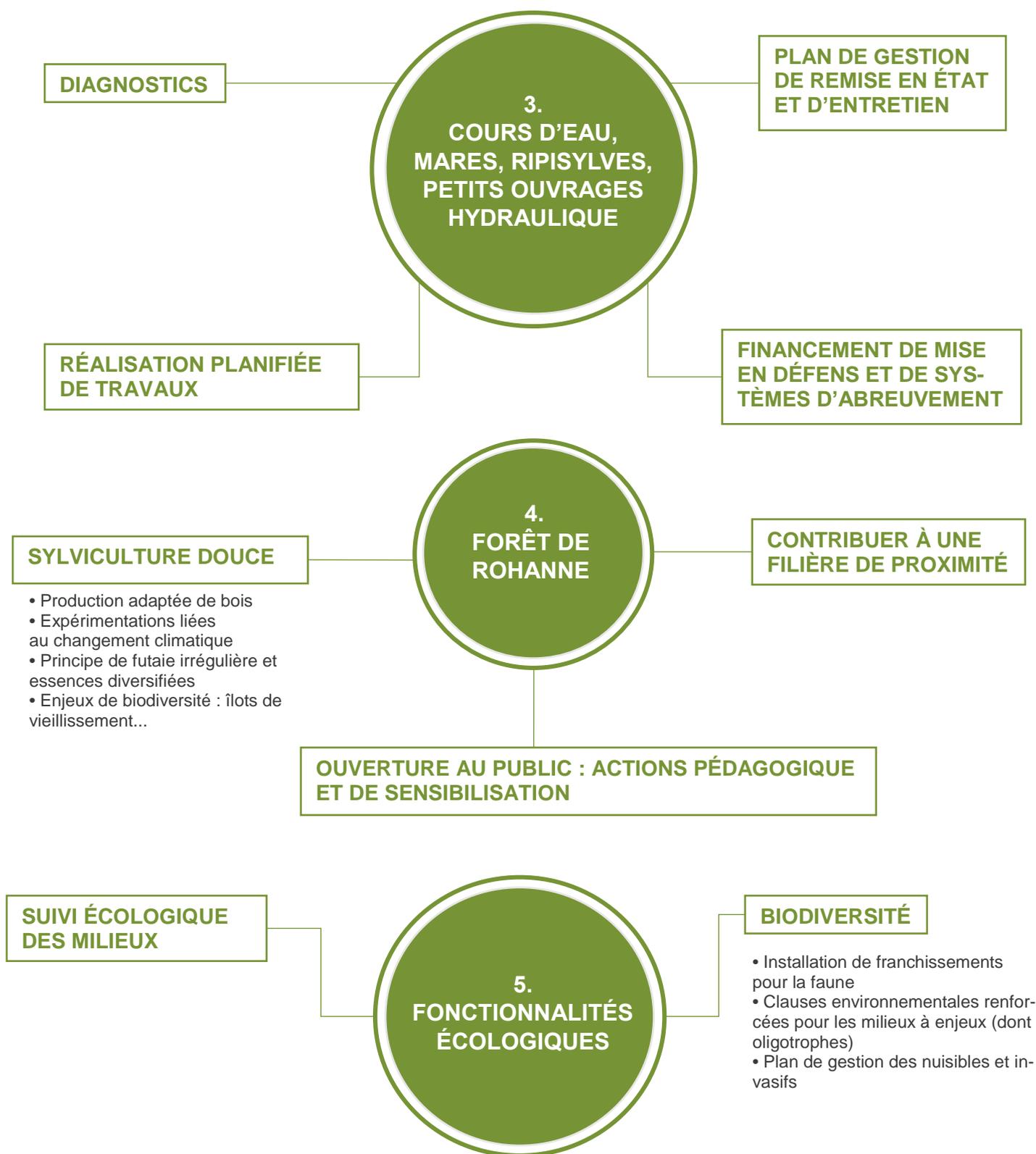
Suivi écologique du milieu sur le long terme

Les objectifs écologiques qui sont fixés sont ambitieux et les actions qui vont en découler le seront d'autant. Ainsi, au-delà des intentions et au regard de la responsabilité de chacun, il est fondamental de mettre en place un suivi écologique sur le long terme. **Ce suivi permettra de mesurer l'impact lié à l'évolution de ce territoire en transition ainsi que les actions mises en place.** Les efforts réalisés collectivement pourront être évalués et valorisés. Le diagnostic initial, les indicateurs et le protocole mis en place devront être partagés par les différents acteurs impliqués sur ce territoire.



ESPACES NATURELS ET BIODIVERSITÉ : PLAN D' ACTIONS





- **ENVELOPPE PRÉVISIONNELLE** : 1 200 000 €
- **MAÎTRES D'OUVRAGES ET PARTENAIRES POTENTIELS** : DDTM, Département, CCEG, Chambre d'agriculture, ISAC, ONF, AFAC, universités, CRPF, CIVAM, syndicats agricoles, associations environnementales, agriculteurs...

2. DÉVELOPPER UNE AGRICULTURE ET DES ACTIVITÉS PERFORMANTES ANCRÉES LOCALEMENT



Situé à une vingtaine de kilomètres de l'agglomération nantaise, le territoire de la CCEG dont fait partie l'ex-emprise est soumis à une forte attractivité. L'adéquation entre cette pression foncière, et les vocations naturelles et vivrières est un élément déterminant pour l'avenir de ce territoire. Le projet agricole et environnemental se propose de contribuer à relever le défi, en accompagnant les agriculteurs vers un modèle économique plus robuste, écologiquement performant et solidaire.

Vers un territoire agroécologique et résilient qui s'appuie sur les efforts déjà accomplis

Face à la nécessité de réduire significativement les émissions de gaz à effet de serre (GES) qui s'impose à tous les secteurs d'activité, il apparaît essentiel de consolider la capacité de résilience de l'agriculture. Trois axes peuvent être dégagés : **le renforcement de l'autonomie des exploitations** (financière, alimentaire, énergétique...), **la réduction de leurs impacts sur l'environnement** et **le travail sur les alternatives agricoles**.

Les efforts produits en Loire-Atlantique sont encourageants. L'agriculture biologique représente 14,4% des exploitations sur près de 60 000 hectares, ce qui place le département en position de leader sur plusieurs produits, dont le lait. En outre, avec près de 200 coopératives d'utilisation du matériel agricole (CUMA), la Loire-Atlantique est une terre où la solidarité et la coopération paysanne ne sont pas de vains mots.

Sur le territoire de l'ex-emprise, les fermes avec des activités de polyculture élevage bovins sont prédominantes. Les activités y sont diversifiées dans le but d'atteindre l'autosuffisance pour alimenter le bétail (pâtures, autres fourrages, céréales...). C'est un système agricole extensif qui prévaut sur ces landes humides, à faibles rendements agricoles. Ici plus que dans les régions fortement remembrées et spécialisées, le système bocager joue un rôle dans la réduction des fragilités.

Cependant, la majorité des exploitations est orientée vers la production laitière dont les cours sont instables. En complément de ces activités traditionnelles, la diversification des productions permettrait de renforcer les débouchés économiques tout en répondant à l'offre alimentaire locale.

Les techniques limitant le recours aux engins agricoles, les procédés de stockage du carbone dans le sol, comme les techniques culturales sans labour ou le développement de l'agroforesterie et du sylvopastoralisme* permettent de réduire la dépendance des agriculteurs aux énergies fossiles, mais également leur impact sur le climat. **Les principes de l'agroécologie sont des objectifs à atteindre** pour agir durablement pour la transition écologique. La production d'énergies renouvelables au sein ou à proximité des exploitations est un autre levier.

Les prairies permanentes représentent 10% des surfaces agricoles étudiées par le diagnostic agronomique et environnemental. Ces prairies humides constituent des habitats naturels essentiels pour une faune remarquable et fragile. De même, les prairies temporaires (deux tiers des terres agricoles) sont des réservoirs de biodiversité importants dès lors qu'elles se situent dans un maillage bocager dense (talus boisés, haies, mares). Agir en faveur d'une

agriculture extensive diversifiée, dotée de nombreuses prairies, suppose de **tendre résolument vers un territoire « zéro phyto »**.

C'est d'abord par l'action des agriculteurs eux-mêmes, formés et accompagnés que ces transformations seront possibles. Les pouvoirs publics accompagneront ces changements de modèles, à travers des aides aux matériels à usage collectif.

Renforcer la dynamique de filières locales

À l'image de la Loire-Atlantique, le territoire de l'ex-emprise (et globalement celui de la CCEG) doit tirer parti de la proximité des pôles urbains, dont la métropole nantaise. L'un de ses plus grands atouts est son importante zone de chalandise. Les débouchés économiques locaux sont donc potentiellement très importants à une distance raisonnable.

En Loire-Atlantique, 15% des exploitations pratiquent la vente en circuits-courts. Cette proportion s'élève à 45% pour celles en agriculture biologique. Plus de 250 agriculteurs ligériens adhèrent par ailleurs au label « *Bienvenue à la ferme* », important réseau de vente directe en France.

Le développement des filières locales permet de retisser du lien entre le producteur et le consommateur, mais aussi entre les secteurs urbanisés et la campagne environnante. La structuration de telles filières économiques est également le gage du renforcement de la vitalité des centre-bourgs par rapport aux périphéries.

En un sens, **promouvoir les filières locales, c'est affirmer un projet économique à dimension sociale mais aussi à forte dimension écologique.**

Renforcer l'offre en produits alimentaires directement issue des filières de vente en circuit-court et de proximité permet également de répondre aux enjeux environnementaux de notre agriculture. Il s'agit notamment de promouvoir une agriculture locale, à forte valeur environnementale.

Au moins quatre associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP) maillent le territoire. La marge de progression est encore grande car ces structures concernent un faible nombre de consommateurs. En outre, les acteurs publics ont un rôle significatif sur la promotion des circuits courts et des produits locaux en fournissant aux restaurants collectifs dont

les restaurants scolaires des produits issus de ce circuit de distribution.

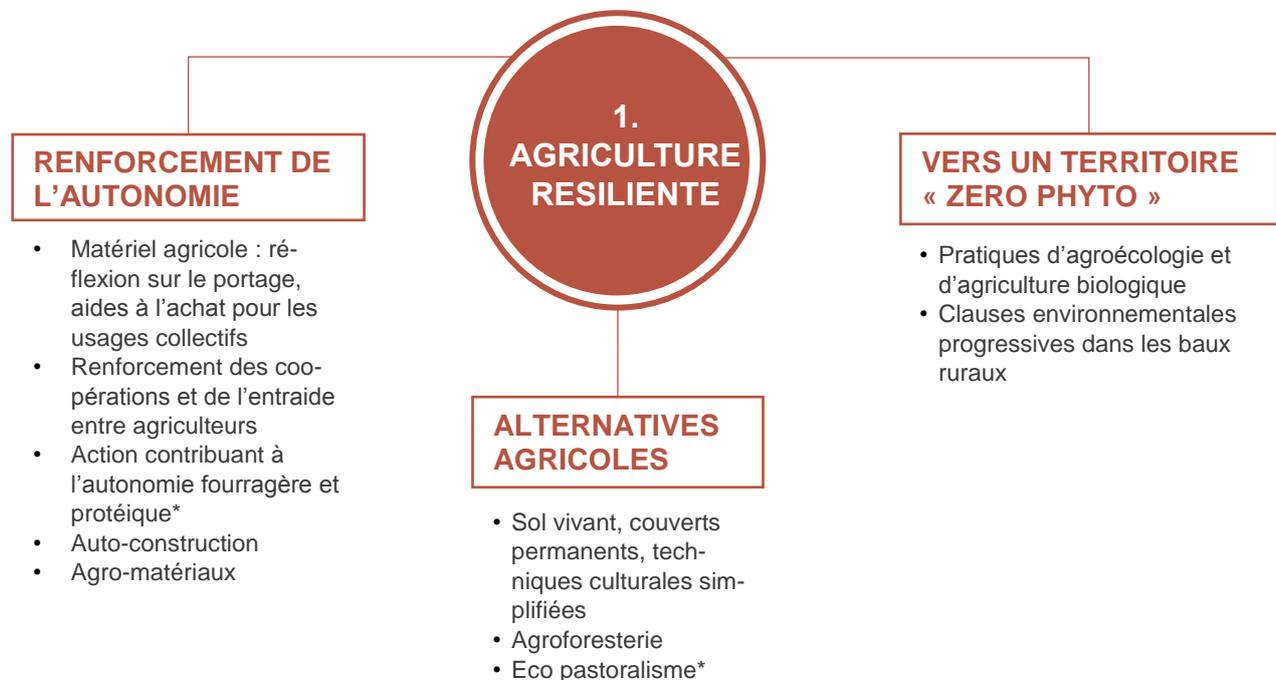
L'accompagnement de la Communauté de Commune d'Erdre & Gesvres à travers son projet alimentaire territorial (PAT), mais aussi l'engagement départemental en faveur des circuits courts et une alimentation locale et de qualité, seront des instruments déterminants dans la réussite de ce projet. Au-delà de cet engagement, le Département mettra à disposition du foncier agricole pour alimenter la restauration collective et les circuits courts avec une exigence de respect de l'environnement.

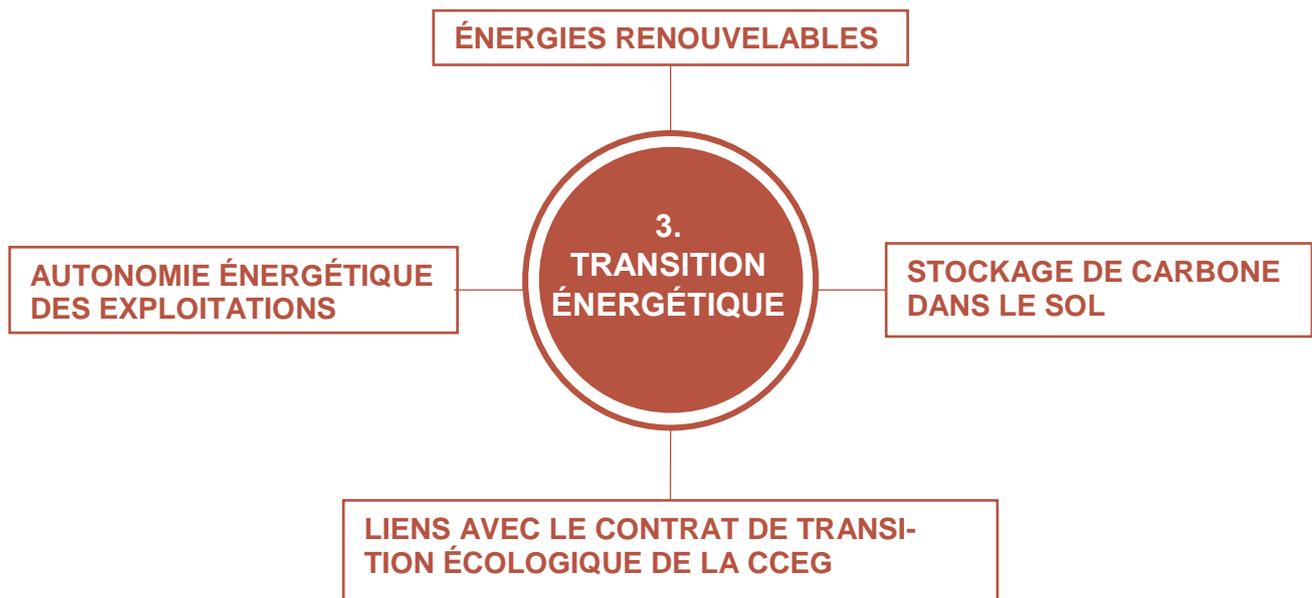
Ce territoire à forte dimension agricole accueille également des activités de transformation et d'artisanat. Ces activités, dans le prolongement des activités agricoles permettent de produire des biens complémentaires. Elles permettent également d'avoir un impact positif sur l'environnement, notamment sur la réduction des déchets ou des déplacements. Les activités de transformation des produits agricoles au plus près des exploitations, par des outils artisanaux et fermiers, sont à même de répondre à la demande de vente en circuits courts.

La Loire-Atlantique est un département peu boisé (environ 8 % de sa surface), mais les enjeux liés à la sylviculture y sont pour autant nombreux. Le diagnostic agronomique et environnemental a montré la variété et la forte densité des essences de bois. Ainsi, un enjeu important de la réussite de ce projet passe par le soutien renouvelé à une filière bois sur le territoire élargi. **La valorisation du bois bocager sous toute ses formes (énergie, agro-matériaux...) est un enjeu d'autonomie du territoire**, mais également de réduction des impacts humains face au changement climatique.



AGRICULTURE ET ACTIVITÉS LOCALES : PLAN D' ACTIONS





- **ENVELOPPE PRÉVISIONNELLE** : 500 000 €
- **MAÎTRES D'OUVRAGES ET PARTENAIRES POTENTIELS** : Département, CCEG, Chambre d'agriculture, ISAC, GAB 44, Terroirs 44, De la terre à l'assiette, AMAP, associations environnementales, associations locales...

3. S'ENGAGER DANS L'ACCOMPAGNEMENT D'UN TERRITOIRE DE TRANSITIONS : INNOVATION ET EXPÉRIMENTATION



Malgré les divergences au sujet du projet d'aéroport, des traits communs se sont dessinés et ont forgé une partie de l'identité de ce territoire : une forte implication collective et une importante dimension participative. À cela s'ajoute une diversité de pratiques, de points de vue et de modes de vie qui font aussi sa richesse. Ce territoire vit actuellement une période de transition notamment liée à la fin du caractère précaire des activités. Il a la particularité de concentrer des volontés fortes d'expérimentation et d'innovation notamment en matière agricole. La singularité de ce territoire doit être considérée comme un atout.

Face aux défis mondiaux du changement climatique mais aussi de l'alimentation, il est indispensable de saisir cette opportunité. Le projet agricole et environnemental se doit d'accompagner et d'encourager ces différentes transitions.

Encourager des innovations de rupture

Les **expérimentations agronomiques** seront encouragées. Un projet a par exemple déjà été identifié et prévoit de faire cohabiter des pratiques agricoles innovantes au sein d'une friche aux caractéristiques très contraignantes du fait de son hydromorphie, et dont la destination est majoritairement naturelle. Ces expérimentations de modèles agricoles pourront également prendre en compte les adaptations des exploitations aux effets du dérèglement climatique. Ainsi, des modes de production alternatifs, incluant par exemple de nouvelles essences, pourront être étudiés.

Au regard du nombre de départs anticipés, un fort besoin en renouvellement des actifs agricoles se fait sentir. Les porteurs de projets « hors cadre familial » constituent un vivier de plus en plus important pour assurer ce renouvellement. Ils ont besoin d'être davantage accompagnés, notamment lors de reconversions professionnelles.

La stratégie foncière du Département pourra conduire à la **création d'espaces-tests** qui permettront de favoriser les innovations techniques, le travail collectif, les échanges et les liens avec les territoires. Une « pépinière pour entreprises agricoles » pourrait par exemple se situer sur des terres considérées comme libres (aujourd'hui ou à court terme) en lien avec des professionnels du portage foncier.

Pour mettre en œuvre l'absolue nécessité de changer de modèle productif, le projet agricole et environnemental est doté de moyens pour **soutenir l'acquisition de matériels collectifs et innovants** pour des conduites durables. Cette aide incitative permettra de soutenir les acteurs qui prendront le risque d'investir dans des matériels novateurs.

Afin de mesurer les impacts de toutes ces innovations et expérimentations des acteurs, une démarche de recherche-action pourra être envisagée. Cela se traduira par la mise en place de protocoles validés de manière commune et **un partenariat avec le monde scientifique pour suivre et valoriser ces expériences.**

Un territoire multifonctionnel ouvert, support de nouveaux usages

La concertation menée pour la définition du projet a fait apparaître un **fort besoin de compréhension mutuelle et de sensibilisation** entre les acteurs du territoire et les habitants. Des actions pourront être mises en œuvre pour renforcer les liens entre ville et campagne, comprendre les relations entre les questions environnementales, économiques et socio-culturelles des territoires ruraux. Cela permettra aux habitants de prendre conscience des richesses de leur territoire. Des animations telles que des « fermes ouvertes » pour tous les publics (élus, citoyens, jeunes...) pourront être déployées.

Ces **actions de sensibilisation** ont également pour ambition de faire découvrir les métiers de l'agriculture et **créer des vocations**.

Afin de favoriser l'ouverture de ce territoire à de nouveaux usages, il convient de **conforter les initiatives locales permettant de le parcourir**. Une réflexion sera menée pour inscrire certains axes au sein des plans départementaux des itinéraires de promenades et de randonnées (PDIPR) pour développer les circulations douces (cyclables, pédestres, équestres) sur le territoire de l'ex-emprise.

Plus globalement, le projet agricole et environnemental pourra soutenir les propositions en faveur **d'un tourisme durable et solidaire**, afin de concilier découverte du territoire, préservation de l'environnement et économie locale.

La culture est aussi un vecteur important d'échange et de découverte. Ainsi, les initiatives culturelles en lien avec ce territoire pourront être soutenues.

Un territoire de dialogue, partagé et animé

L'idée d'une construction collective du projet agricole et environnemental s'est très vite imposée. Il aurait été illogique de dégager des actions sans prendre en compte les besoins et les souhaits des premiers concernés par l'avenir de ce territoire. La démarche de concertation a démontré l'intérêt pour les enjeux de ce territoire et la volonté de se projeter.

L'élaboration du projet agricole et environnemental ne marque pas la fin de la co-construction, bien au contraire. Des réflexions sont nécessaires pour définir de manière plus opérationnelle certaines actions. Ainsi, dès 2020, des échanges seront par exemple organisés pour **définir collectivement les priorités** concernant le matériel, les modalités de soutien aux initiatives innovantes et aux alternatives agricoles ...

Il ressort également de la concertation, une **forte demande de suivi** impliquant les élus locaux, la profession agricole, les associations environnementales, les associations locales. Cela porte à la fois sur les clauses environnementales des baux ruraux sur la base de diagnostics partagés, la soutenabilité économique des projets agricoles, des sujets transversaux tels que la biodiversité ou la qualité de l'eau mais aussi les actions mises en œuvre dans le cadre du projet.

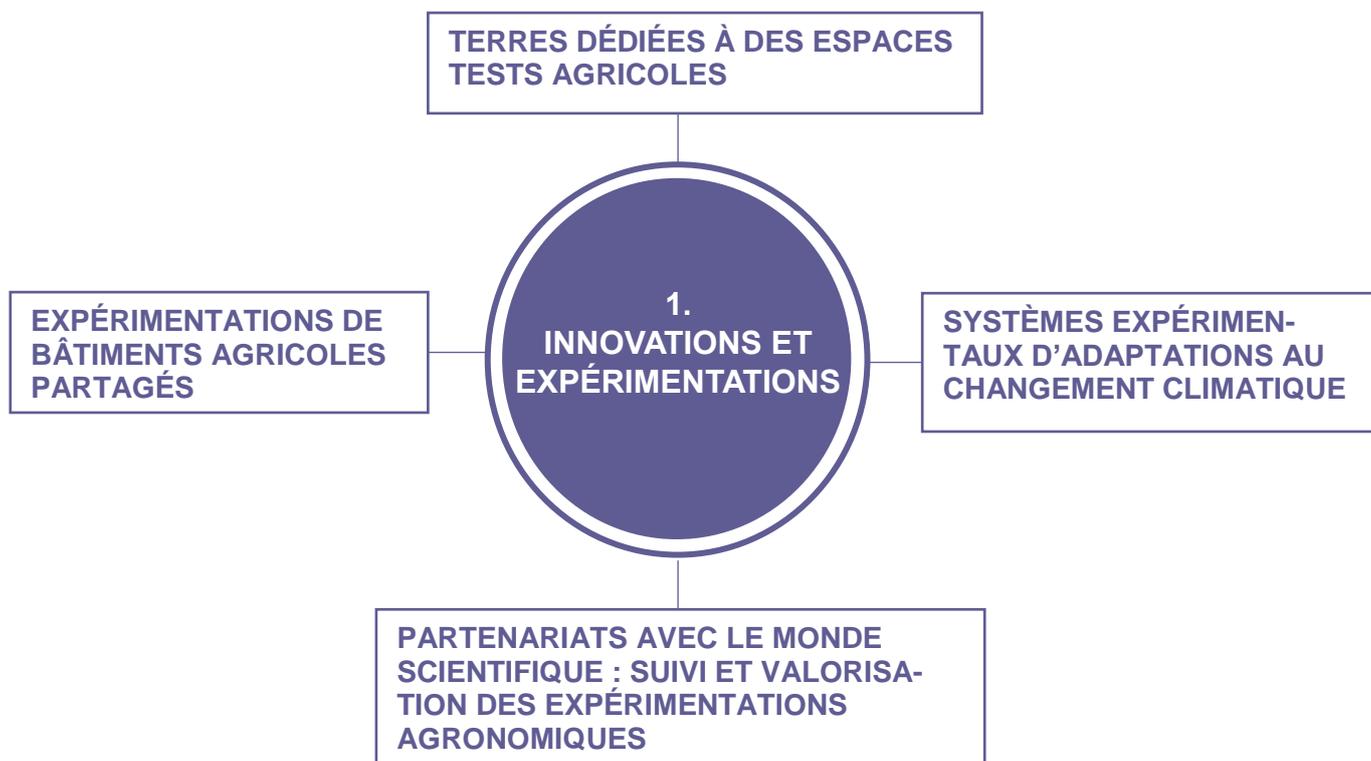
L'enjeu va être d'assurer **une animation et des espaces de dialogue de manière continue**. L'idée n'est pas de créer une instance figée mais de pouvoir adapter le format de rencontre en fonction des sujets, des enjeux et du nombre d'acteurs concernés. Prendre en compte l'histoire, c'est aussi permettre le maintien de l'espace de débats et de réflexions qui a été construit et qui est désormais inhérent à ce territoire singulier.

Par ailleurs, une coordination sera mise en œuvre afin que les **expériences et les nombreux savoirs acquis**, plus particulièrement ceux des agriculteurs, puissent être partagés et diffusés. **L'entraide et les coopérations** seront aussi encouragées et soutenues.



Restitution des ateliers thématiques – 10 septembre 2019

UN TERRITOIRE EN TRANSITIONS : PLAN D'ACTION





- **ENVELOPPE PRÉVISIONNELLE** : 350 000 €
- **MAÎTRES D'OUVRAGES ET PARTENAIRES POTENTIELS** : Département, CCEG, communes, Chambre d'agriculture, GAB, CIVAM, RENETA, associations environnementales, associations locales, agriculteurs...

4. SE PROJETER DANS UN ESPACE EN COHÉRENCE AVEC LES USAGES



« *Le foncier agricole concentre sur lui une charge symbolique unique mêlée d'un récit national, d'identités territoriales fortes et d'histoires familiales marquantes* ». Cette phrase issue du rapport parlementaire de 2018 sur le foncier agricole reflète bien la sensibilité du sujet au-delà des questions de pression foncière.

S'agissant du territoire, le besoin de finalisation et de sécurisation de la répartition des terres a bien été pris en compte tant par l'État que par le Département. Certes tout n'est pas réglé à l'heure où ces lignes sont écrites, mais l'essentiel est acquis.

La maîtrise foncière publique liée au projet d'aéroport a eu pour effet de geler l'aménagement foncier agricole, ce qui a permis de conserver le maillage bocager.

Les objectifs sont multiples : garantir la vocation agricole et naturelle, rendre plus cohérents et accessibles les îlots d'exploitation tout en préservant le bocage et en prenant en compte la dimension sociale à travers les interconnexions avec les centres-bourg. La propriété publique sur le long terme permet d'intégrer ces multiples dimensions.

Renforcer la cohérence foncière

Nous assistons depuis la moitié du XXe siècle à une baisse importante du nombre d'exploitations. En Loire-Atlantique, leur nombre est passé de près de 25 000 en 1979 à 6 540 en 2010. Par ailleurs, la taille moyenne des exploitations a plus que triplé en quarante ans.



Champ de sarrasin – Octobre 2019

Un besoin fort de réorganisation foncière a été recensé sur le territoire tant par les agriculteurs que par les communes. Dans ce cadre, plusieurs éléments devront être pris en compte.

Le caractère remarquable et le fort attachement des habitants et des agriculteurs au bocage impliquent de réaliser un **ajustement foncier « doux »**, en cohérence avec l'objectif de préservation du bocage et de la biodiversité. Les arrachages de haies même compensés seront proscrits, une haie plantée ne retrouvant ses fonctionnalités écologiques qu'au bout de 7 années.

Ici, comme ailleurs, l'enjeu lié aux sièges d'exploitation est primordial. Le but est la **création d'îlots d'exploitation comportant un siège et les terres agricoles attenantes d'une taille raisonnable permettant une installation.**

Le sujet majeur des terres libres liées à des départs en retraite ou à des réouvertures de parcelles enfrichées va se poser. Afin de favoriser l'installation, un portage foncier transitoire sera mis en place chaque fois que nécessaire. Cette phase permettra de consolider l'assise foncière et d'organiser des discussions transparentes sur le devenir de ces terres. **La priorité sera donnée aux installations en agriculture biologique.**

Afin de disposer d'ensembles agricoles cohérents, le Département souhaite procéder à des **acquisitions complémentaires**. Cette volonté est spécifique à l'ex-emprise et au projet agricole et environnemental.

La maîtrise foncière et la mise en œuvre du projet agricole et environnemental permettront, à l'échelle du territoire, de répondre aux difficultés de reprise et d'installation.



Contribuer à l'objectif « Zéro artificialisation nette »

La tendance est celle d'une progression continue des surfaces artificialisées au détriment des surfaces naturelles, forestières et agricoles avec des conséquences directes et irréversibles sur la biodiversité et le climat. En Loire-Atlantique, les sols artificialisés pour les besoins de l'urbanisation représentent près de 95 000 ha soit 14% de la surface du département, et les espaces agricoles constituent la majeure partie de ces terres. Néanmoins, une nette inflexion de la tendance est observée : entre 2009 et 2012, 754 ha étaient consommés chaque année. Sur la période 2012-2016, seuls 481 ha ont été artificialisés chaque année.

Afin de contribuer à une protection efficace face à ce phénomène et garantir la vocation agricole et naturel de ce territoire, le périmètre de protection des espaces agricoles et naturels (PEAN) des vallées de l'Erdre, du Gesvres et du Cens est étendu de 3 850 ha sur les communes de Grandchamps-des-Fontaines, Notre-Dame-des-Landes et Vigneux-de-Bretagne. Ainsi, **la quasi-totalité de l'ex-emprise est concernée.** Ce PEAN est le plus grand de France.

Par ailleurs, le Département est propriétaire de plus de 1200 ha d'espaces naturels sensibles (ENS). L'objectif premier est de préserver les sites tout en les ouvrant au public, sauf exception justifiée par la fragilité du milieu naturel. **Une gestion « type ENS » pourra être appliquée sur certains espaces de l'ex-emprise si cela se justifie.** Cette gestion prévoit notamment d'associer les acteurs locaux.

Garantir une accessibilité en cohérence avec les usages

Les différents diagnostics ont mis en avant un état dégradé des voiries et des cheminements ruraux.

Les enjeux d'interconnexions entre les différents pôles de proximités sont importants dans cet espace caractérisé par l'habitat diffus. En matière de fonctionnalités agricoles, les reconnections entre les parcelles sont tout aussi importantes. Ainsi, des **travaux de remise en état des voiries** (routes, chemins) **et de leurs abords** (fossés et défrichages) ont été planifiés en cohérence avec les différents usages.

À cela, s'ajouteront un travail sur **les itinéraires de randonnées et de pistes cyclables** ainsi que le déploiement de la fibre optique, qui sont des priorités des politiques départementales.

OPTIMISATION DE L'ESPACE : PLAN D'ACTIONS



- **ENVELOPPE PRÉVISIONNELLE** : 900 000 €
- **MAÎTRES D'OUVRAGES ET PARTENAIRES POTENTIELS** : Département, CCEG, communes concernées, Chambre d'agriculture, SCIC Nord Nantes...



BIBLIOGRAPHIE



- Agreste : la statistique agricole du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
- « *Agriculture à Notre-Dame-des-Landes* », Archives départementales de Loire-Atlantique, septembre 2019
- « *L'agroécologie, une réponse locale et globale* ». Edition Sang de la terre, mars 2015
- Observatoire du Département de Loire Atlantique, 2019
- Stratégie d'intervention sur les espaces naturels et agricoles, Département de Loire-Atlantique, mars 2019
- « *Cessations d'activité et renouvellement des chefs d'exploitation agricole à l'horizon 2027 en Pays de la Loire* », Chambre d'agriculture des Pays de la Loire, Économie et Prospective n°2019-1, Avril 2019
- Communiqué de presse du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat 2019/31/PR, 25 septembre 2019
- Contribution à la connaissance et à la préservation de la biodiversité sur la zone bocagère de Notre-Dame-des-Landes, Bretagne Vivante, octobre 2018
- Étude agronomique et environnementale sur le territoire de l'ex-projet aéroportuaire de Notre-Dame-des-Landes, Valorhiz et Egis pour le compte de la DDTM, janvier et avril 2019
- Guide pratique et réglementaire de la haie bocagère, DDTM de Loire-Atlantique, juin 2018
- « *Le monde agricole en tendances. Un portrait social prospectif des agriculteurs* », Centre d'études et de prospective, Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la ruralité et de l'Aménagement du Territoire, 2012
- « *Malaise dans l'agriculture française* », La vie des idées, 22 mars 2019.
- Panorama socio-économique de l'agriculture des Pays de la Loire. Données régionales et spécificités départementales, Chambre d'agriculture des Pays de la Loire, 2017
- Procès-verbal d'aménagement de la forêt de Rohanne pour la période 1985-2008, Office National des Forêts
- Rapport déposé par la mission d'information sur le foncier agricole et présenté par Mme Anne-Laurence PETEL et M. Dominique POTIER, Députés, 5 décembre 2018
- « *Recherche d'un développement local équilibré fondé sur le sylvopastoralisme : valoriser des massifs forestiers et installer des systèmes d'élevage innovants* », Innovations agronomiques 17, 2011
- Thématiques des complexes bocagers : haies, mares, prairies - État des lieux des lieux – Bilan des connaissances, Fédération régionale des chasseurs des Pays de la Loire, mars 2008
- « *100 ans d'agriculture en Pays de la Loire* », DRAAF Pays de la Loire, 2018

LEXIQUE

Anthropique : Dû à l'existence et à la présence d'humains.

Eco-pastoralisme : L'éco-pastoralisme est une solution alternative de gestion écologique des milieux par des herbivores. Il consiste à faire pâturer des troupeaux (ovins, caprins...) afin d'entretenir les terrains. Elle est une alternative à l'entretien mécanique ou chimique.

Futaie : Bois ou forêt composés de grands arbres adultes. Une forêt en futaie irrégulière est composée d'arbres présentant tous les stades d'évolution.

Mise en défens : Mise en clôture d'un parc évitant par exemple au bétail de s'approcher des rives d'un cours d'eau et de le dégrader.

Oligotrophe : Milieux particulièrement pauvre en éléments nutritifs. Les milieux oligotrophes accueillent une biodiversité riche et fragile.

Protéique : Qui est relatif aux protéines. L'alimentation protéique pour le bétail recouvre les céréales et les divers tourteaux (colza, soja, tournesol...).

Ripsisylve : Formation végétale qui se développe sur les bords de cours d'eau ou de plans d'eau situés dans la zone frontière entre l'eau et la terre.

Sénescent : Vieux. Les bois considérés comme sénescents sont ceux qui ont dépassé l'âge d'exploitabilité dans la sylviculture classique et qui montrent des signes de dépérissement. Par leur ancienneté, ils constituent des milieux riches en habitats, susceptibles de convenir à un grand nombre d'espèces animales.

Sylvopastoralisme : Mode de gestion durable qui concilie objectifs forestiers et pastoraux. Cette pratique d'élevage consiste à faire pâturer des animaux en forêt, pour profiter des ressources fourragères situées sous les arbres. Parallèlement ces éclaircies concourent à la mise en valeur des arbres et permettent une production de bois.

Crédits photographiques

Pages 2, 8, 22, 23

© Paul Pascal / Département de Loire-Atlantique

Page 4 et 5

© Archives Départementales / Département de Loire-Atlantique

Page 10

© Christiane Blanchard / Département de Loire-Atlantique

Page 11 et 19

© Sophie De Saint Amour et Nicolas Gourvès / Département de Loire-Atlantique

Page 15

Coralie Monnet / Département de Loire-Atlantique

Page 6, 17

© Valhoriz



Département de Loire-Atlantique
Service foncier
3 quai Ceineray - CS 94109 - 44041 Nantes cedex1
Tél. 02 40 99 14 39 - 02 40 99 15 71
Courriel : contact@loire-atlantique.fr
Site internet : loire-atlantique.fr